



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
20/04/18	25/04/18	F01118P0106

1. Intitulé du projet

Mise en oeuvre du schéma de référence de la gare de La Verrière

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6a, 39, 41a	La démarche de contrat de pôle réalisée sur la gare de La Verrière prévoit un plan d'actions complet destiné à favoriser l'intermodalité. Parmi les actions les plus structurantes, on peut citer la création d'un parc-relais de 750 places, la création d'une nouvelle gare routière et de nouveaux espaces publics et voiries à 2X1 voie (de largeur généralement comprise entre 6 et 7m, sauf surlargeurs ou sens unique), d'une surface d'environ 5ha, et s'inscrit dans le cadre du projet plus large de la ZAC "Gare-Bécannes" (approuvé par arrêté préfectoral en 2016).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est composé d'un programme de 11 actions :

1. Création d'un parvis au Nord de la gare
2. Création d'une gare routière et de stationnements pour les deux-roues motorisés
3. Création d'un Parc-relais P+R pour les véhicules légers et les deux-roues motorisés
4. Création de voies d'accès au P+R (intégrant les places PMR, Taxi, Dépose Minutes)
5. Démolition des anciens parking de la gare en friche
6. Création d'un barreau Nord d'accès à la gare et d'un carrefour RD13/Voie d'accès P+R
7. Création d'un pôle bus côté Sud, intégrant stationnement Dépose Minutes, Taxi, PMR
8. Création d'un parvis côté Sud
9. Mise aux normes PMR des rampes modes actifs depuis le PSGR, intégrant la requalification du passage souterrain piéton actuel
10. Implantation d'une signalétique, signalisation et jalonnement, disséminés sur tout le périmètre du pôle
11. Création de stationnements Véligo (consignes sécurisées et arceaux libres) et d'itinéraires cyclables

4.2 Objectifs du projet

- Prévoir un projet de pôle évolutif (en fonction de la temporalité des projets impactant l'organisation des flux)
- Améliorer l'accessibilité du pôle d'échanges, notamment pour les transports collectifs
- Améliorer la qualité de l'espace public (en atténuant le caractère routier du pôle), par des aménagements paysagers et participant à l'amélioration et la valorisation de l'environnement
- Créer des cheminements piétons confortables, lisibles et continus pour favoriser une accessibilité optimale, notamment pour les PMR et les UFR
- Travailler sur l'organisation, la lisibilité, le confort et le dimensionnement des gares routières
- Travailler sur l'aménagement d'itinéraires cyclables et sur le dimensionnement des aires de stationnement deux-roues (libre-accès et consignes)
- Anticiper le déplacement du centre de gravité du pôle
- Aménager de nouvelles aires de dépose-minute
- Favoriser les pratiques de covoiturage et l'utilisation de voitures électriques
- Améliorer la diffusion de l'information autour et au sein du pôle
- Intégrer l'ensemble des projets connexes (RN10 Malmedonne, passerelle piétonne, TCSP...)
- Optimiser la liaison entre les deux gares routières
- Améliorer l'intermodalité train / bus

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La démarche de contrat de pôle est fixée par Ile de France Mobilités. Elle prévoit que l'ensemble des travaux correspondant à la mise en oeuvre de l'intégralité du plan d'actions, soit mené à bien dans un délai de cinq ans à partir de la validation de la démarche (dans le cas présent, le 10 avril 2018, en comité de pôle final). SQY, seul maître d'ouvrage de l'intégralité du plan d'actions, s'inscrit bien dans cette échéance. Un carnet de phasage a été élaboré dans ce sens afin de pouvoir maintenir l'accessibilité au pôle durant les travaux, pour l'ensemble des modes de déplacements. Ce document figure dans le rapport de schéma de référence du contrat de pôle. Le déroulement des opérations prévoit de réaliser en priorité le parc-relais en ouvrage, qui permettra ensuite de libérer les espaces actuellement occupés en surface par du stationnement, et pouvoir ainsi déployer les autres actions du pôle, notamment la gare routière et le maillage routier. Ce secteur bénéficiera ainsi d'une meilleure accessibilité, desserte et insertion urbaine et paysagère. Il permettra d'ailleurs par la suite au reste du projet urbain (ayant fait l'objet d'une étude d'impact globale dans le cadre d'une création de ZAC) d'accueillir également à terme de nouvelles activités sur les emprises ainsi libérées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, le pôle permettra à l'ensemble des modes de déplacements de pouvoir accéder et desservir la gare de La Verrière. Le réseau de bus local SQYBUS bénéficiera des réorganisations du réseau viaire, de même que le trafic motorisé, dont le flux sera dévié sur le nouveau boulevard Schuler. Des trottoirs et des pistes cyclables accompagneront ces aménagements et une offre de stationnement sécurisé pour les deux-roues sera proposée au Nord comme au Sud de la gare. L'exploitation du parc-relais fera vraisemblablement l'objet d'une délégation de service public conclue avec prestataire. Les aménagements seront réalisés en accordant une place importante à la réinsertion environnementale et paysagère du site (contrairement à l'état existant, largement imperméabilisé et consacré aux fonctions circulatoires motorisées).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce stade, le projet est susceptible de faire l'objet des procédures administratives suivantes :

- permis de démolir (pour les stationnements en surface)
- permis de construire pour le parc-relais

A noter que cette opération s'inscrit dans une opération plus globale de projet urbain à l'échelle de la commune, qui a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'une approbation de création de ZAC par le Préfet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le périmètre du projet est globalement compris dans un rectangle de dimension 430 m (longueur) sur 330 m (hauteur). Seul environ 1/3 de cette surface est concerné par le projet.	50328 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Gare de La Verrière
Avenue Guy Schuler
78320 La Verrière

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 5 6' 3 8 " 805 Lat. 4 8° 4 5' 2 2" 575

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 1° 5 6' 3 8 " 317 Lat. 4 8° 4 5' 1 6" 428

Point d'arrivée :

Long. 0 1° 5 6' 4 5 " 241 Lat. 4 8° 4 5' 2 3" 750

Communes traversées :

La Verrière et Coignières

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet urbain Gare-Bécannes a fait l'objet d'une démarche de création de ZAC (arrêté du 29 février 2016).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit sur SQY, en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe sur la commune un plan de prévention des risques des cavités souterraines Ce plan de prévention des risques a été approuvé par arrêté le 3 mars 1986
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des études de trafics ont été menées par SQY a plusieurs reprises sur ce secteur, en ayant recours au modèle de trafic de l'agglomération, qui porte également sur l'horizon long terme 2030. A ce titre, il intègre les projections de déplacements motorisés générées par l'ensemble des programmations urbaines et économiques connues par l'agglomération et ses partenaires à ce même horizon (et donc du projet urbain Gare-Bécannes). Le projet de par-relais et l'ensemble du pôle ont également été étudiées sur le plan circulaire
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet générera dans une moindre mesure du bruit de par le maillage routier nouvellement constitué (avec des caractéristiques toutefois moins routières et plus urbaines). Le milieu traversé ne comprend en revanche pas d'habitations au Nord de la gare (le PLU ne l'autorise pas). Il est également concerné par des nuisances sonores déjà existantes (RN10 et faisceau ferroviaire).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des odeurs et des nuisances olfactives de par les gaz à effet de serre émis par la circulation motorisée. Toutefois, les aménagements réalisés répondent à une politique de report modal de la voiture particulière vers les transports en commun et autres modes actifs (piétons, cycles). Certaines mesures permettront également de réduire les pollutions en favorisant l'électromobilité (à l'image de bornes de recharges prévues dans le futur parc-relais), le covoiturage (places dédiées) et l'autopartage.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage public qui sera proposé le long des voiries engendrera des émissions lumineuses. Le matériel utilisé par SQY dans ce domaine répond aux normes et performances énergétiques par la mise en oeuvre des dernières technologies disponibles dans ce domaine (leds).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des modifications sur les activités humaines en participant à l'attractivité du territoire et au développement économique. Des lots desservis par le maillage routier nouvellement créé dans le cadre du projet urbain de la commune, permettront ultérieurement d'accueillir de nouvelles activités économiques et équipements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres projets existants pouvant faire l'objet d'incidences sur ce secteur sont le projet de TCSP du Pont Schuler, en cours de travaux sur le site (projet ayant par ailleurs déjà fait l'objet d'une étude d'impact et enquête publique), le projet voisin de création du carrefour de la Malmedonne (dénivellation ponctuelle de la RN10 avec création d'un franchissement de RD). Ces deux opérations ont également été intégrées dans le projet urbain Gare-Bécannes, ayant fait l'objet d'une étude d'impact globale. Elles ont par ailleurs été identifiées comme nécessaires pour réduire le trafic sur certaines voiries et limiter les nuisances associées (pollution notamment).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

A ce stade des études (esquisses), aucun élément n'a permis d'identifier des mesures d'accompagnement pour éviter ou réduire les éventuels effets négatifs, en dehors de l'étude d'impact global du projet urbain Gare-Bécannes, jointe en annexe au présent formulaire. Au contraire, le projet a été conçu en poursuivant l'objectif de réintroduire la végétation dans les aménagements paysagers et espaces publics, de réduire le caractère routier du site en limitant la place du stationnement, d'offrir des voiries aux vitesses apaisées (en agissant ainsi sur la sécurité routière) et des espaces partagés pour plus de convivialité et d'urbanité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, au regard de l'étude d'impact globale déjà produite à l'échelle du projet urbain Gare-Bécannes mais aussi pour le projet de TCSP du Pont Schuler, dont les travaux en cours de réalisation ont déjà significativement modifié les lieux. Le projet de pôle d'échanges multimodal devrait ainsi en être dispensé, d'une part car il a été intégré dans une démarche environnementale plus large, d'autre part car l'environnement du site est déjà modifié par les travaux liés au chantier de construction du site propre bus.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Plan de situation du projet
- Schéma de référence du pôle d'échanges multimodal de la gare de La Verrière (contrat de pôle)
- Etude d'impact du projet urbain Gare-Bécannes et avis de l'autorité environnementale associé.
- Plan PDF du projet
- Etude de circulation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Trappes

le, 17 avril 2018

Signature



Jean-Michel FOURGOUS
Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

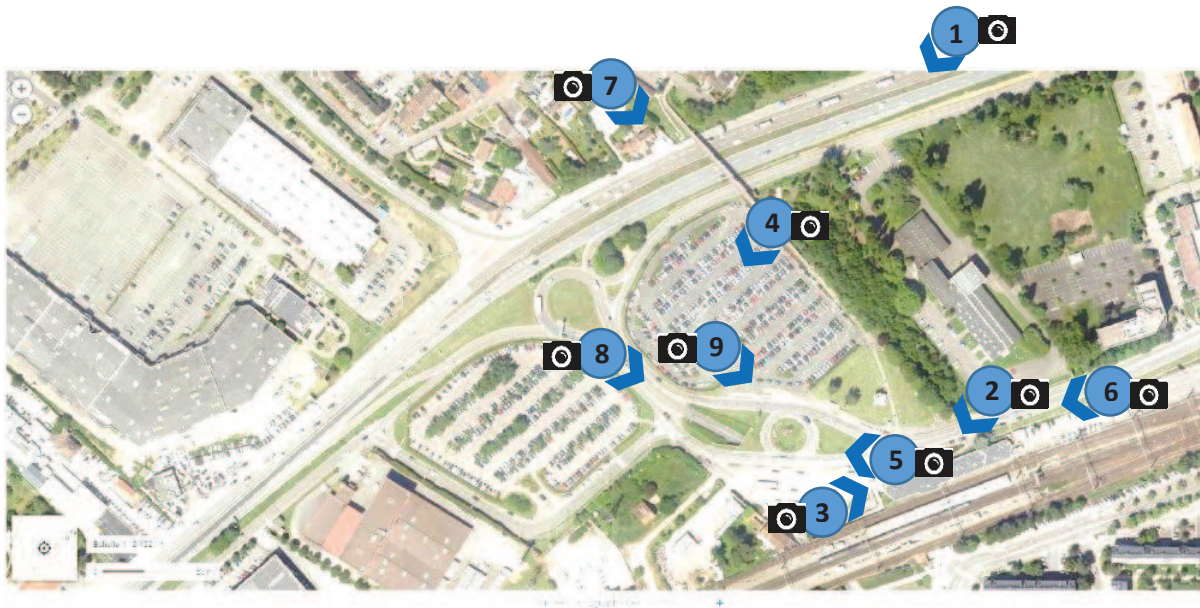
PLAN DE SITUATION DU PROJET



Sources : IGN

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE D'IMPLANTATION

ET PLAN DE LOCALISATION DES PHOTOS PRISES



Plan de localisation des prises de vue : le chevron bleu indique la direction



Photo 1 : vue aérienne au-dessus de Maurepas, en direction de la gare et de la Verrière.



Photo 2 : vue de gare depuis le bvd Schuler



Photo 3 : vue parvis gare vers bvd Schuler



Photo 4 : vue parkings depuis passerelle



Photo 5 : vue gare routière depuis parvis



Photo 6 : vue dépose miute bvd Schuler



Photo 7 : vue passerelle depuis Maurepas

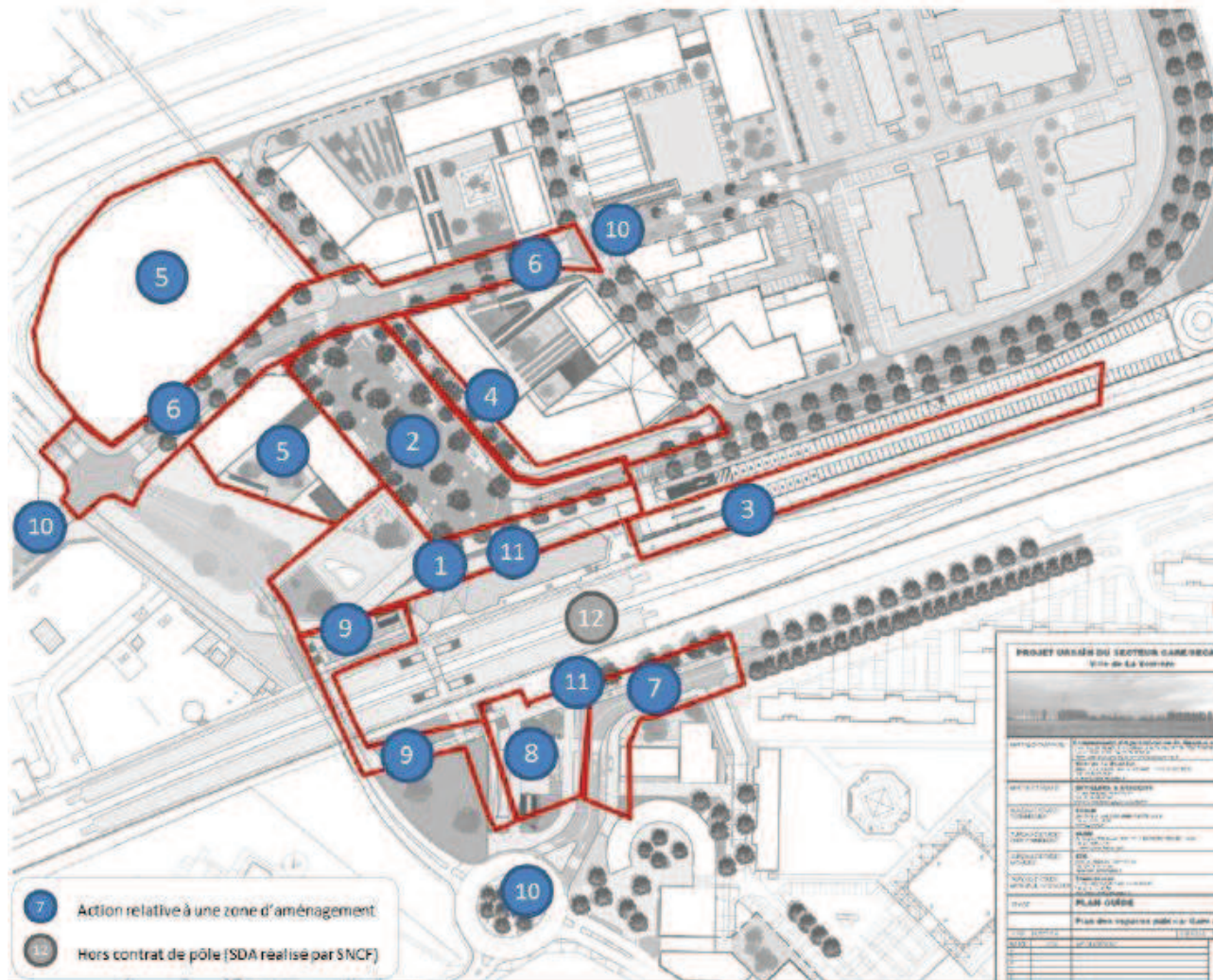


Photo 8 : vue PSGR depuis Malmedonne



Photo 9 : vue gare routière depuis pkings

ANNEXE 4 : PLAN GLOBAL DU PROJET LEGENDE



Liste des actions

Nord :

1. Le parvis Nord de la gare
2. La gare routière + stationnement 2RM libre
3. Le Parc-relais P+R (+ 2 RM)
4. La voie d'accès au P+R (intégrant les places PMR, Taxi, Dépose Minutes)
5. La Démolition des anciens parking de la gare en friche
6. Le barreau Nord d'accès à la gare + carrefour RD13/Voie d'accès P+r

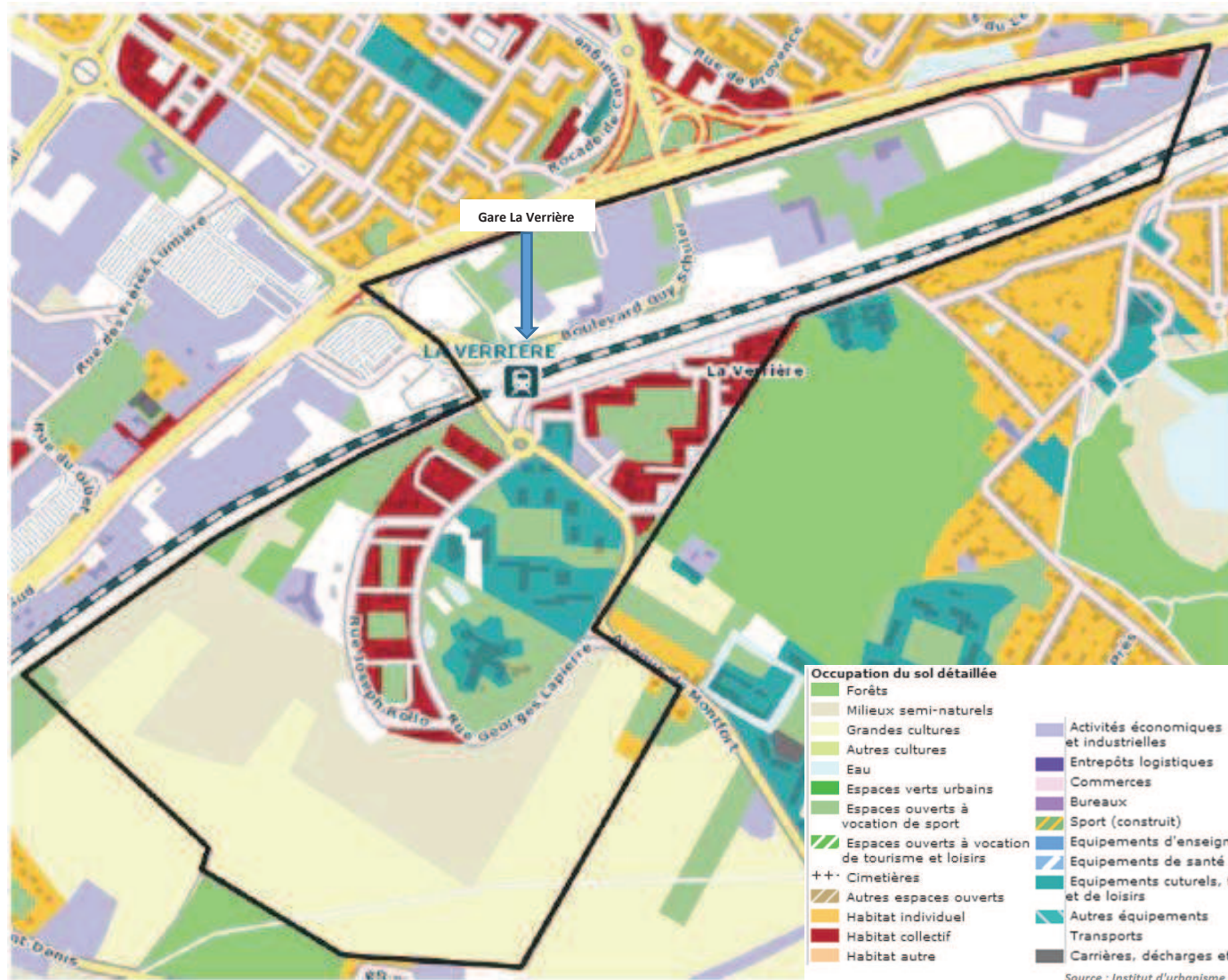
Sud :

7. Le pôle bus intégrant stationnement Dépose Minutes, Taxi, PMR
8. Le parvis Sud

Nord et sud :

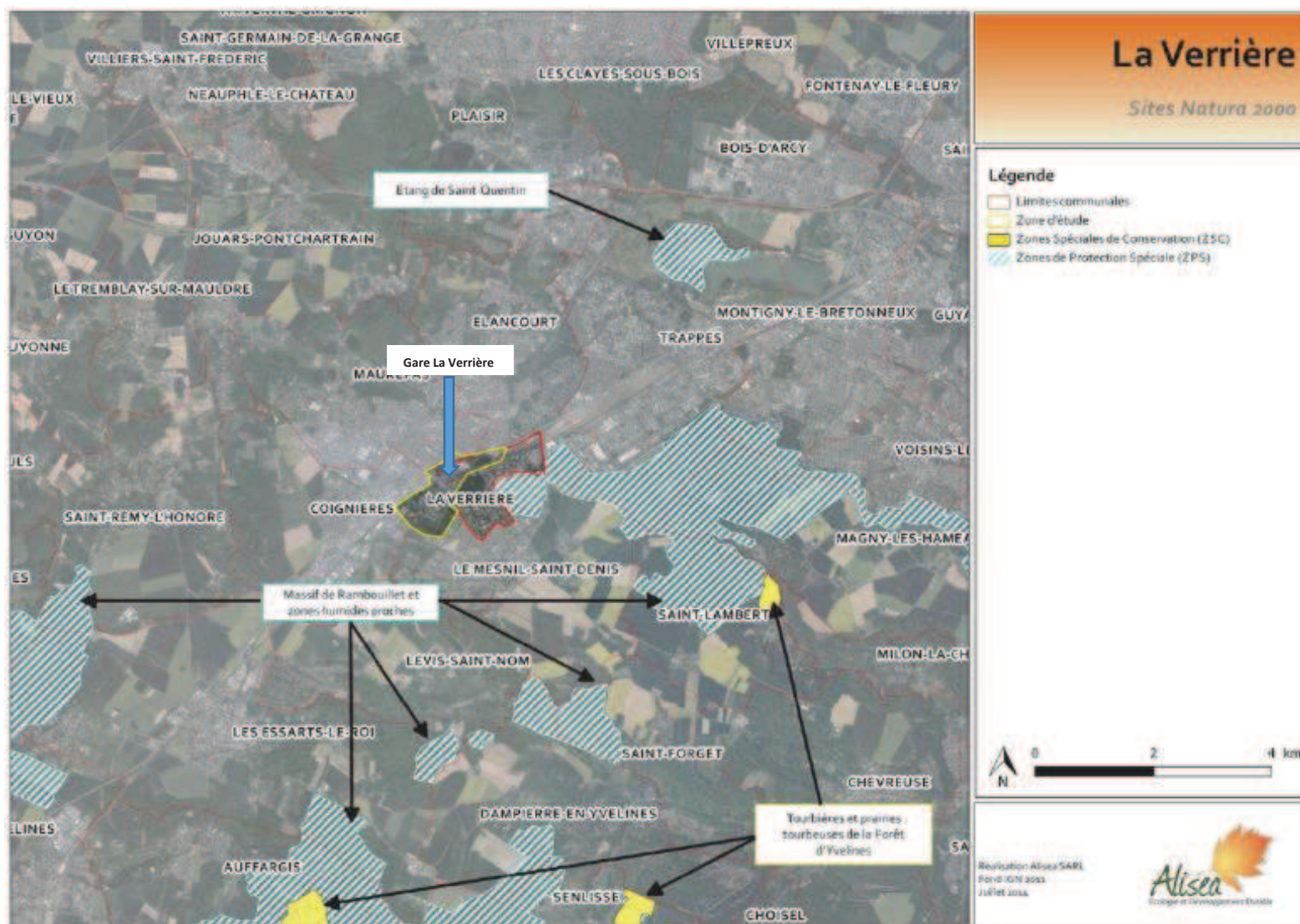
9. Les rampes PMR depuis le PSGR, intégrant la requalification du passage souterrain piéton actuel
10. La signalétique, signalisation et jalonnement (*non affichée sur le plan car disséminés sur tout le périmètre*)
11. Le stationnement Véligo (consignes sécurisées et arceaux libres) et les itinéraires cyclables
12. La mise en accessibilité de la gare (SNCF) (hors Contrat de Pôle)

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



Sources : PLU La Verrière 2013

ANNEXE 6 : PLAN DE LOCALISATION DU SITE VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000



Sources : Données DRIEE, réalisation Aliséa 2014